Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1903)

Heft: 41

Rubrik: Correspondance des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CORRESPONDANCE DES SECTIONS

Paris, 9 décembre 1903.

Dans son assemblée générale du 7 courant, notre section, dont 20 membres étaient présents, a procédé à l'élection de son Comité. Ont été nommés :

Président: Vibert, Pierre-Eugène, peintre-graveur.

Vice-Président: Poetzsch, peintre. Secrétaire: Pahnké, peintre. Trésorier: Assinare, architecte. Archiviste: Biaggi, sculpteur.

Après avoir entendu la lecture d'une lettre circulaire de M. Otto Vautier, au sujet de l'exposition internationale de Düsseldorf, l'assemblée décide de s'enquérir auprès de son président central si les artistes suisses non distingués par M. Vautier, ont la ressource, comme cela doit avoir existé à Münich, à la dernière exposition internationale, de passer par le Jury constitué à Düsseldorf pour l'admission des œuvres d'art.

Elle prie aussi notre Comité central de bien vouloir consacrer une large place aux règlements d'expositions, de concours, de bourses qui pourraient lui parvenir ou dont il pourrait même créer la centralisation.

Les intéressés, organisateurs de concours ou d'expositions, seraient certainement heureux de trouver dans notre journal la publicité la plus efficace à une nombreuse participation.

Je vous soumets à ce sujet la proposition de M. Reymond, sculpteur:

On mettrait une première fois in extenso les règlements, puis, par la suite, jusqu'à l'expiration des délais pour les envois, un simple rappel des dates, indiquant le No du journal où les renseignements détaillés ont paru.

Les membres de la section expriment aussi le vœu que l'Art suisse soit plus souvent représenté par une section dans les expositions internationales, telles que Venise, St-Louis, Londres, etc,

Voilà les quelques désidératas exprimés dans notre assemblée générale du 7 courant.

Il a été en outre présenté deux candidatures au titre de membre de notre Société. Ce sont:

M. Robert, peintre, 3, Rue Campagne Première,

» Senn, » 150, Boulevard Voltaire, dont la demande est présentée à la sanction de notre Comité central.

Croyez, notre cher Président, à la profonde conviction que j'ai de la vitalité de la section de Paris, vitalité qui ne demande qu'à être remise en bonne voie pour se manifester utilement et recevez, etc.

Pierre E. VIBERT.

peintre graveur, 9 rue Bardinet, Paris.

P. S. — Nous avons reçu à temps le Nº 40 de l'Art Suisse pour le distribuer aux membres présents, mais trop tard pour que je puisse mettre en discussion les modifications proposées au sujet des jurys.

Je vais, si vous le voulez bien, si cela peut servir d'indication, vous donner mon avis personnel dépourvu de toute sanction.

Je suis, vous devez l'espérer, tout à sait opposé aux jurys de groupements par affinités, groupements qui ont tous champs

libres, en dehors de nos expositions fédérales, pour se manifester et peuvent demander, le cas échéant, une subvention à la Commission Fedérale. En tous cas, ces groupements pourraient être constitués plus simplement par la Commission de placement sur la demande des intéressés, sans multiplier pour cela les jurys à l'infini

Je crois qu'une œuvre d'art intéressante est visible partout, le salon des indépendants en est la vivante preuve ici.

Le jury de classe, malgré une compétence supérieure, me semble, sur les questions métier, manière, tendances, plus sujet à partialité que les jurés réunis, je le vois ici dans les salons parisiens où j'expose depuis 9 années.

Sa formation nécessiterait un sérieux déplacement d'artistes car, telle classe, représentée par un seul membre dans un jury composé, demanderait au moins trois membres pour prendre des décisions ayant garantie de jugement impersonnel.

Son avantage incontestable est certainement de poser sur un pied égal les différentes subdivisions de l'art dont quelquesunes ont paru jusqu'ici secondaires.

Et je pense à la section d'estampes, (moins heureuse en cela que la jeune section des arts décoratifs) qui n'a jamais possédé de représentant à ce titre dans nos jurys fédéraux. Il y a pourtant en Suisse un mouvement merveilleux et qui doit forcer l'attention un jour prochain, s'il n'est venu.

En somme, cette modification me paraît la plus acceptable. La division par région me semble faite pour changer quelque chose. La base est difficile à trouver. Sera-ce le lieu de naissance, des études, du domicile? Est-ce pour montrer qu'il y a des Suisses romands qui font de l'art influencé par Holbein ou Durer, des Suisses Allemands que l'école impressionniste française a impressionné. Car l'art suisse manque encore d'homogénéité et ce sera ainsi, je crois, tant que nous n'aurons pas un centre d'art capable de former nos artistes chez nous, sans quitter notre vie particulière. La sensibilité d'un jeune artiste est ouverte à toutes les beautés.

Münich, le 12 décembre 1903.

Au comité central de la Société des peintres et sculpteurs suisses.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous rendre compte ici de la discussion qui a eu lieu dans l'assemblée générale de notre section et des décisions qui y ont été prises au sujet des futures expositions d'art suisse.

1. Jury. — La proposition de la section de Lucerne de donner à chaque branche d'art, que ce soient les peintres, les sculpteurs ou les ouvriers d'art, son jury respectif, composé de ses propres spécialistes, nous paraît bonne en principe. Mais, étant donné le nombre relativement restreint d'artistes que nous sommes, nous pensons que cela deviendrait un mécanisme trop compliqué; le jury devrait être beaucoup augmenté et les frais en seraient d'autant plus élevés.

L'ancien mode, qui admet les sculpteurs à l'examen des tableaux et inversement les peintres à l'examen des sculptu-

res, a cela de bon qu'on ne se perd pas dans les questions de pure technique. Les différents domaines de l'art ne sont pourtant pas si éloignés l'un de l'autre qu'un peintre ne puisse pas par exemple fort bien juger d'une sculpture ou au contraire un sculpteur d'une peinture; et pour ce qui concerne l'élément proprement technique, les spécialistes prononceront naturellement toujours en dernier ressort. Nous sommes donc unanimes à demander la conservation de l'ancienne méthode.

- 2. Commission de placement. La proposition d'attribuer dorénavant au jury seul le placement des œuvres d'art a été repoussée par notre section. Par contre nous proposons une commission de placement mixte, composée de deux membres du jury et d'un membre de la Commission des Beaux-Arts comme président. Une commission de placement ainsi constituée présenterait cet avantage que deux de ses membres connaîtraient déjà toutes les œuvres à exposer et pourraient avoir déjà une idée générale sur la manière de les placer, tandis que le président nommé par la Commission des Beaux-Arts offrirait la garantie de la plus grande impartialité possible.
- 3. Classement de l'exposition. Une classification en groupes de tendances communes, c'est-à-dire présentant des affinités de style et de sentiment, aurait de grands avantages; mais il faudrait d'abord que de pareils groupes existassent. On ne saurait attendre, dans nos circonstances actuelles, où les individus sont dispersés aux quatre coins du monde, la formation naturelle et spontanée de pareils groupes; et vouloir les provoquer artificiellement serait une tentative de peu de valeur. Le mauvais côté d'une telle classification en groupes, serait l'émiettement qui en résulterait nécessairement. Nous autres Suisses, devons au contraire nous unir le plus possible et ne point prendre prétexte du contraste et de l'opposition des individualités pour nous séparer. Si nous faisons des expositions, c'est justement pour nous présenter une fois au moins tous ensemble. Les expositions munichoises de groupes d'artistes au «Glaspalast» nous montrent un autre côté regrettable de ce système, à savoir le grand développement des coteries.

Cela serait exactement la même chose chez nous. La proposition faite à ce propos a donc été repoussée par notre section. — De même pour la proposition de classer les expositions par centres géographiques, et cela pour la raison que nous la trouvons antiartistique.

Nous sommes donc unanimes à demander la conservation de l'ancien état de choses.

Recevez, Monsieur et cher collègue, mes meilleures salutations.

ERNEST KREIDOLF.

Peintre, secrétaire de la section de Münich.

Emmenbrücke, 9 décembre 1903.

Monsieur et cher Collègue,

Il m'a été impossible de réunir la section ces jours-ci. Je vous envoie la liste des membres de notre section et je vous enverrai quelques notes pour le Nº 42.

Recevez mes meilleurs saluts.

Bien dévoué Hans Emmenegger.

Lens par Granges (Valais), 14 décembre 1903.

Monsieur le Président,

Dans sa séance d'hier, la section du Valais a discuté les questions soumises à l'examen des sections dans le dernier numéro de l' «Art Suisse».

Elle s'est prononcée en faveur de la proposition de la section de Lucerne qui demande que la peinture soit jugée par des peintres et la sculpture par des sculpteurs; mais en présence des difficultés que comporterait ce système pour les sections d'art décoratif, elle fait toutes ses réserves à ce sujet et désirerait savoir si le règlement présenté par la Société pour les dites sections d'art décoratif a été admis par la Commission fédérale.

La section du Valais s'est prononcée en faveur du placement des œuvres d'art par le jury.

Considérant les difficultés financières qu'entraînerait le système du groupement par localités, à cause de la multiplicité des jurys, notre section s'y déclara défavorable pour le moment jusqu'à ce qu'une manière pratique de le mener à bien ait été présentée.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos plus cordiales salutations.

Pour la section du Valais
Alb. Muret.

En réponse aux différentes questions posées dans le Journal du mois de novembre je suis chargé de vous faire savoir que

Jurys de Classe. — La section de Neuchâtel ne partage pas la manière de voir de la section de Lucerne et jusqu'à nouvel avis préfère en rester au statu quo.

Quant au 2^{me} point – Placement des œuvres — la section se rallierait à une combinaison qui permettrait à une partie tout au moins des membres du jury de proceder au placement des œuvres.

La question du groupement par affinités trouve peu d'écho, en tant que groupes librement constitués, la section estime qu'il va de soi qu'une commission de placement intelligente s'inspirera de ce principe lorsqu'elle le jugera à propos.

Quant au groupement par localité, il peut offrir à la comparaison des aperçus intéressants sur le caractère propre de différentes régions.

Pour la section de Neuchâtel,

Le secrétaire, Louis de Meuron.

Ce 20 décembre 1903.

Les sections de Genève, Berne, Bâle, Lausanne, Fribourg, Zurich, Tessin, n'ont envoyé aucune réponse aux questions posées par le Comité central.